



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

[mairie.abries@wanadoo.fr](mailto:mairie.abries@wanadoo.fr)

[www.mairie-abries.com](http://www.mairie-abries.com)

**Guillestrois-Queyras**  
Communauté de communes



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180409-20180409-5-DE

COMMUNE D'ABRIES  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018

Publication : 16/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 9 avril 2018

OBJET : Renouvellement des statuts de l'Association Foncière Pastorale d'Abriès

N° d'ordre : 20180409 – 05

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le lundi 9 avril 2018 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE, Philippe DI MARCO

Etaient absents : Francis PIN (pouvoir à Ch. ANDRES), Cristel FRANCESCHI (pouvoir à O. BACQUART), Martine GROPELLIER (pouvoir à R. BOURCIER)

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Considérant l'arrêté Préfectoral du 6 août 2018 n° 2008-219-8 et notamment son article 2 qui indique que l'AFP est constituée pour une période de 10 ans,

Monsieur le Maire déclare qu'il y a lieu de renouveler les statuts de l'AFP pour une période de quinze ans.

Les statuts de l'Association Foncière Pastorale ainsi que le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants restent inchangés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**Approuve** le renouvellement des statuts de l'Association Foncière Pastorale d'Abriès.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 Avril 2018.

Le Maire

Jacques BONNARDEL

Certifiée exécutoire

par transmission en sous-préfecture le : 12 avril 2018